



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 05 juin 2025

**Étaient présent(e)s : Sophie CELTON, Première Adjointe**

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE<sup>(1)</sup>, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Philippe REYNAUD Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :** André MOLINO par Sophie CELTON, Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ, Bertrand CONNIN par Patrick MAGRO

**Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s :** Anne OLIVERO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

**Secrétaire de séance :** Maëva CHALLIES-SANCHEZ

(1) Partie après le vote de la question n°13

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 12 juin 2025 sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe.

Madame CELTON ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

**Madame Celton :** « Avant d'entamer notre séance ordinaire du Conseil municipal, je voudrais évoquer en quelques mots les drames humains qui ont eu lieu en début de semaine.

*Lundi 9 juin, un violent incendie se déclare dans un appartement du centre-ville de Laon, dans le département de l'Aisne. Alors qu'ils sont en plein exercice de leur mission de service public, deux des sapeurs-pompiers mobilisés sur place se retrouvent pris au piège lorsque l'immeuble dans lequel ils évoluent s'effondre. Dans la nuit, les corps des deux jeunes hommes sont retrouvés dans les décombres.*

*Ils avaient 22 et 23 ans. Ils s'appelaient Maxime Prud'Homme et Tangui Mosin. Ils exerçaient aux grades de Caporal, tous deux en tant que sapeur-pompier volontaire. Ils ont perdu la vie en service commandé, en agissant avec courage et dévouement, fidèles à la devise des sapeurs-pompiers de France : "sauver ou périr".*

*Ce drame est un rappel cruel de l'engagement total, malgré les risques encourus quotidiennement, des sapeurs-pompiers et des forces de sécurité et de secours, au service de nos concitoyens.*

*À leur famille, à leurs proches, au corps des sapeurs-pompiers frappés par cette tragédie, nous adressons nos plus sincères condoléances.*

**Mardi 10 juin**, alors qu'elle se trouve à l'entrée du collège Françoise Dolto à Nogent, dans le département de la Haute-Marne, une assistante d'éducation dans l'exercice de ses missions est mortellement poignardée par un élève de l'établissement, âgé de 14 ans, lors d'un contrôle des sacs.

*C'est un acte odieux et atroce. C'est même un acte inqualifiable.*

*Alors que le parquet de Dijon a requis ce matin la mise en examen de l'adolescent suspecté, je voudrais, au nom de Monsieur le Maire et j'en suis convaincue, en votre nom à toutes et à tous, témoigner de notre soutien à la famille de la surveillante et à la communauté éducative. Elle s'appelait Mélanie. Elle était la maman d'un enfant de 4 ans. Elle avait 31 ans.*

*En mémoire de Mélanie, de Maxime et de Tangui, pour marquer notre refus de l'indifférence et pour honorer les femmes et les hommes qui chaque jour, dans le cadre de leur mission de service public, mettent leur vie en péril pour sauver celle des autres, je vous prie de bien vouloir observer une minute de recueillement et de silence.*

Je vous propose maintenant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de notre séance. Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de notre dernier conseil ? »

En l'absence de remarques, Madame Celton soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 03 avril 2025 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

#### **Délibération n°01.06.2025 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice budgétaire 2024.**

Madame Sophie CELTON procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « je tiens à remercier les services qui ont beaucoup travaillé sur ce rapport et tout particulièrement Julie Berger et le service des finances. »

**Monsieur Magro** : « les finances sont tendues, très tendues même, mais on reste vertueux et l'endettement faible. Cela ne doit pas nous empêcher de rester dynamiques. »

**Monsieur Dubessé** : « j'ai particulièrement apprécié dans ce rapport, l'augmentation des salaires des fonctionnaires car pour moi, cela n'a jamais été une charge. »

**Monsieur Magro** : « dans le dernier SeptéMois il y a un article qui parle de la zone de Plan de Campagne et qui compare l'état du tissu économique à travers l'attribution de la compensation de la Métropole. Cela aide à comprendre l'état du reste à vivre des familles des communes de Septèmes-les-Vallons, des Pennes Mirabeau, de Cabriès et de Bouc Bel Air.

L'unité de consommation (UC) est considérée par l'INSEE comme le meilleur outil pour comparer de manière objective le reste à vivre : le premier adulte compte pour 1, les autres ayant plus de 14 ans pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.

L'attribution de compensation (AC) est une dotation de la Métropole qui est la différence entre le produit de la Taxe professionnelle en 2001 (création de la Communauté urbaine) et le coût des compétences transférées (Voirie et ses accessoires, Transports, Déchets de la collecte à la valorisation, Eau et assainissement, Urbanisme et planification, Développement économique, Gestion d'ensemble des massifs forestiers, bruit et air, ...). Les ajustements, liés par exemple à l'éclairage public, n'ont que des conséquences limitées.

Ainsi, sans jalousie aucune :

- Septèmes-les-Vallons : 12 012 habitants
  - Revenu annuel moyen par unité de consommation : 22 740 €
  - Attribution de compensation de la Métropole : 108 € / habitant  
C'est le reflet de ce qu'était la Taxe professionnelle avant la création de la Communauté urbaine en 2001.
- Les Pennes-Mirabeau : 22 423 habitants
  - Revenu par unité de consommation : 26 320 €
  - Attribution de compensation : 292 € / habitant, parce que, plus que le tissu industriel, c'est le poids de Plan-de-Campagne qui générera une importante Taxe professionnelle. L'actuelle attribution de compensation en est le reflet.
- Cabriès : 10 143 habitants
  - Revenu par unité de consommation : 32 780 €
  - Attribution de compensation : 246 € / habitant, là-aussi du fait des recettes générées par Plan-de-Campagne.

Au-delà des revenus des habitants, c'est clairement grâce - ou à cause - de Plan-de-Campagne, que l'Attribution de Compensation des Pennes-Mirabeau par habitant est 2,7 fois plus importante que celle de Septèmes. Pour la même raison, celle de Cabriès est de l'ordre de 2,27 fois celle de notre commune.

L'on peut rajouter à cela qu'un pourcentage important du reste à vivre des Septémoises et des Septémois est dépensé à Plan-de-Campagne, ce qui contribue aux difficultés des commerces des noyaux villageois des trois communes.

Enfin, s'agissant de Bouc-Bel-Air :

- Bouc-Bel-Air : 15 367 habitants
  - Revenu par unité de consommation : 30 840 € (un peu inférieur à celui de Cabriès).
  - Attribution de compensation : 188 € / habitant, bien supérieure à celle de Septèmes, essentiellement parce que si la carrière de Lafarge est sur le territoire de Septèmes, l'usine est à 95 % sur Bouc-Bel-Air, et que la Taxe professionnelle était assise sur la masse salariale et les investissements.

Là non plus, aucune jalousie. Dans tous les cas, nos quatre communes forment le bassin de vie de Plan-de-Campagne dans le Schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT) en construction, qui sera notre feuille de route pour notre avenir à moyen terme.

Pour être clair, il ne s'agit pas de diaboliser la grande zone commerciale qui, d'une certaine manière, est aussi la nôtre. Il ne s'agit pas non plus de jalouser nos voisins, chaque territoire a son histoire. Il s'agit simplement de donner des éléments chiffrés et factuels qui expliquent pourquoi nos recettes sont structurellement basses ; qui plus est, avec une population "moins riche". Sans plus. »

**Monsieur Martinez** : « je tiens à remercier Sophie et Julie pour le travail de qualité et très pédagogique qu'elles nous ont présenté.

Je me réjouis de l'intervention de Monsieur Magro concernant l'impact de Plan de Campagne sur Septèmes-les-Vallons. Mais il faut continuer à travailler pour intégrer ça.

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITÉ

**Délibération n°02.06.2025 : FINANCES COMMUNALES – Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice budgétaire 2024.**

**Madame Sophie CELTON** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

**Délibération n°03.06.2025 : VIE ASSOCIATIVE - Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2025 – 2ème répartition.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Cermolacce** : « je tiens à préciser qu'ayant des responsabilités dans une association proposée dans la liste, je ne prendrai pas part au vote et que je quitte la salle. »

**Monsieur Ouaret** : « pareil pour moi. »

**Madame Celton** : « c'est noté. N'oubliez quand même pas de revenir pour la suite du conseil ! Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE (Monsieur Djelloul OUARET et Madame Audrey CERMOLACCE n'ont pas pris part au vote)**

***RETOUR DE MADAME CERMOLACCE ET DE MONSIEUR OUARET***

**Délibération n°04.06.2025 : TRANSPORTS SCOLAIRES – Approbation d'une nouvelle convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le rôle de la Commune dans la gestion de proximité du transport scolaire.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Hammouche** : « nous passons sur le lycée de Gardanne comme lycée de secteur. Une desserte sera par conséquent mise en place à la prochaine rentrée. »

**Monsieur Dubessé** : « concernant l'abonnement, existe-t-il une augmentation par rapport aux tarifs précédents ? Et qu'en est-il pour les familles nécessiteuses ? »

**Madame Hammouche** : « les tarifs continuent. La Métropole n'a rien prévu pour les familles nécessiteuses mais ces dernières ont toujours la possibilité d'obtenir une aide auprès du CCAS. »

**Madame Arnaudo** : « il y a une participation pour les élèves boursiers. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

**Délibération n°05.06.2025 : RESSOURCES HUMAINES – Création de deux emplois permanents à temps complet et non complet - Juin 2025.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « il ne s'agit pas de recrutements. Cela correspond à la prise de grade d'un agent et au changement de filière d'un autre agent. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

**Délibération n°06.06.2025 : RESSOURCES HUMAINES – Modification des délibérations n°04.12.2021 et 05.12.2021 relatives à l'organisation du temps de travail et au règlement intérieur des agents de police municipale.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Cani** : « tout a été repris à plusieurs reprises avec toutes les instances. »

**Madame Celton** : « c'est une amélioration des conditions de travail des agents et c'est fait selon leurs choix. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

**Délibération n°07.06.2025 : RESSOURCES HUMAINES – Recours au contrat d'apprentissage.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Bonzi** : « Madame la Première Adjointe, je souhaiterais faire un commentaire sur le sujet. (cf. texte de l'intervention)

« *Madame la première adjointe,  
Mesdames et Messieurs les élus,*

*Je tiens à prendre la parole sur ce point à l'ordre du jour, car il me tient particulièrement à cœur : le recours aux contrats d'apprentissage dans notre commune.*

*L'apprentissage est une formidable passerelle entre l'école et le monde professionnel. Il permet à des jeunes de 16 à 29 ans, parfois plus dans certaines situations, de se former concrètement à un métier, tout en préparant un diplôme reconnu par l'État. C'est une opportunité précieuse pour eux d'acquérir une vraie expérience, de découvrir le fonctionnement d'une structure, et de construire leur avenir professionnel dans des conditions favorables.*

*Mais l'apprentissage n'est pas seulement un tremplin pour les jeunes. C'est aussi une chance pour notre commune de Septèmes les Vallons.*

*En accueillant des apprentis, nous investissons dans l'avenir. Nous participons à la formation de professionnels compétents, que nous formons à nos méthodes, à nos exigences, à nos valeurs.*

*Nous renforçons les équipes avec des personnes motivées, curieuses, et prêtes à apprendre. Et nous nous donnons la possibilité, à terme, de recruter des agents déjà formés à nos réalités de terrain.*

*C'est un dispositif gagnant-gagnant : le jeune apprend, évolue et obtient un diplôme, et la commune bénéficie d'un renfort de qualité à un coût modéré, dans le cadre légal prévu par le contrat d'apprentissage.*

*Je salue donc pleinement cette démarche qui, en plus de répondre à des besoins concrets de services – dans nos crèches, notre médiathèque, ou encore en informatique – s'inscrit dans une dynamique sociale, solidaire et formatrice.*

*Enfin, je crois profondément que chaque jeune à qui l'on donne une chance est un adulte qui demain saura, à son tour, faire vivre les valeurs de la République et du service public.*

*Je voterai donc cette délibération avec enthousiasme, et je souhaite que nous continuions, à l'avenir, à développer ce type de dispositifs porteurs de sens et de résultats.*

*Je vous remercie. »*

**Monsieur Dubessé** : « Paul m'a coupé l'herbe sous le pied. C'est une chance pour les jeunes mais aussi pour la Commune et nous devons veiller à pouvoir les recruter par la suite. Ce recours est donc une bonne chose. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

#### **Délibération n°08.06.2025 : RESSOURCES HUMAINES – Instauration du Compte Epargne-Temps (CET).**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Martinez** : « j'ai plus une question philosophique. Je voudrais alerter sur le fait que dans la pratique cela peut engendrer des risques pour les travailleurs, avec des semaines de congés qui finissent par disparaître. »

**Monsieur Cani** : « il existe des sécurités dans le texte même, sachant que cette instauration nous est imposée et n'a pas été décidée par la Ville seule. »

**Madame Celton** : « il y a des garde-fous car le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année par l'agent ne peut pas être inférieur à vingt. De même, le nombre total de jours inscrits sur le compte épargne-temps ne peut excéder soixante jours et les jours épargnés sur le compte épargne-temps ne pourront être utilisés que sous forme de congés. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

**Délibération n°09.06.2025 : RESSOURCES HUMAINES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'un protocole d'accord sur l'utilisation du temps syndical.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°10.06.2025 : CIMETIERES COMMUNAUX – Reprise de concessions en état d'abandon.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Ferrandi** : « où se trouvent les concessions ? »

**Monsieur Mélis** : « elles se trouvent toutes dans le cimetière des Collines, mais la procédure a également été engagée pour le cimetière de la Haute Bédoule où il y en aura peut-être aussi à venir. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°11.06.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL - Convention au profit de la société VALSUD relative au droit de passage, modalités d'entretien et de gestion des équipements de l'installation de biogaz situés hors du périmètre de l'ICPE sur la parcelle cadastrée section A 2101 sise lieudit « La Montagne ».**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Di Méo** : « on récupère du terrain sur lequel il y aura de la culture d'immortelle sur 4 000 m<sup>2</sup> mais surtout l'installation de photovoltaïque sur 4 hectares. »

**Monsieur Magro** : « dans la délibération, on parle de réhabilitation mais je pense qu'à l'avenir, il faudra plutôt utiliser le terme de reconversion. Il s'agit d'agir par étapes pour pérenniser nos recettes. En effet, il ne faut pas oublier que le site rapporte environ 600 000€ par an en moyenne, ce qui correspond à ce que nous coûtent nos deux crèches municipales en fonds propres. Il faut aussi garder en tête qu'en plus d'être vertueux, puisqu'il s'agit d'une énergie renouvelable, cela produit des recettes pour la Commune, à hauteur de 100 000 € par( an je crois. »

**Monsieur Di Méo** : « pour revenir sur l'apprentissage, chez EDF il existe aussi une disposition qui va leur permettre de recruter des jeunes pour leur apprendre notamment à entretenir les installations. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°12.06.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître cadastré section BH numéros 46, 47 et 48 sis Haute Bédoule Sud.**

**Madame Sophie CELTON** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Dubessé** : « dans quelle zone se trouvent ces parcelles ? »

**Madame Celton** : « elles sont en zone naturelle. »

**Madame Ferrandi** : « cette incorporation intervient au bout de 50 ans ? »

**Monsieur Magro** : « Hélène dit ça, me semble-t-il, par rapport aux maisons cassées où nous avions volontairement attendu 50 ans afin d'éviter tout recours contre nous. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°13.06.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Incorporation dans le domaine privé communal, d'un bien sans maître cadastré section AP numéro 0099 sis impasse du Cinéma.**

**Madame Sophie CELTON** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Magro** : « comme nous n'avons plus de voirie communale, que va-t-elle devenir ? »

**Monsieur Bourrely** : « la partie ouverte au public va devenir métropolitaine. Pour le reste, nous sommes en cours de discussion avec le riverain qui l'occupe déjà, en vue de procéder à une régularisation foncière. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°14.06.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL - Autorisation de céder deux parties de la propriété communale cadastrée section AH numéro 262 lieu-dit La Caillole, l'une au profit de Monsieur PILONE Yann et Madame VANNI Angélique, l'autre au profit de Monsieur CLAVERE Laurent et Madame FUENTES Sandra.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°15.06.2025 : ACTION SOCIALE – Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Septèmes-les-Vallons et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) La Caravelle.**

**Madame Sophie CELTON** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « la CPTS a été créée il y a quelques mois mais le travail avait été engagé déjà à l'époque du COVID par Anne Olivéro. Il a été poursuivi par Patrick Magro. La CPTS est constituée de 104 professionnels de la santé établis sur Septèmes-les-Vallons et sur Les Pennes Mirabeau. La Présidente de l'association est la pharmacienne de Notre Dame Limite. »

**Monsieur Magro** : « en tant que médecin retraité, j'y ai adhéré. Le travail de ce collectif est assez impressionnant. Par exemple, il y a une nouveauté qui permet désormais de vacciner les collégiens de 5<sup>ème</sup>, des deux sexes, contre le papillomavirus. Cette vaccination permettrait d'éviter de nombreux cancers survenant 30 ou 40 ans plus tard. Mais on constate qu'au collège Marc Ferrandi, il n'y a que 15% des élèves de 5<sup>ème</sup> qui se sont fait vacciner. Alors même que le vaccin est gratuit et qu'il est sans effet secondaire. En clair il y a un travail en commun entre la CPTS, la Ville et le collège. Mais Septèmes n'est pas une exception. »

**Monsieur Pinto** : « cette CPTS permet aussi de repérer les personnes âgées isolées. »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°16.06.2025 : PATRIMOINE FORESTIER - Forêt communale soumise au régime forestier – Etat d'assiette et des coupes 2025.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Magro** : « cela représente environ 500 ha sur les 800 ha de forêt communale. A priori, il n'y aura pas d'affouage cette année. »

**Monsieur Dubessé** : « on peut faire confiance à l'ONF pour ne pas couper les arbres trop jeunes ? »

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°17.06.2025 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Signature de la convention relative à la redevance spéciale spécifique aux déchets communaux.**

**Madame Sophie CELTON** donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

## COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Madame Celton :** « avant de lever la séance, je dois vous indiquer que Monsieur Reynaud a adressé une question orale à Monsieur le Maire. Monsieur Reynaud, je vous invite à nous poser votre question. »

**Monsieur Reynaud :** « en 2021, je demandais que les Septémois soient consultés par référendum citoyen, sur les grands projets envisagés sur Septèmes et Monsieur le Maire avait refusé au motif qu'il avait été élu et bien élu. Aujourd'hui, je me fais la voix des administrés qui sont opposés à la création d'une maison de santé en centre-ville. Cette question vient donc directement de Septémois opposés à la construction d'un cabinet médical en centre-ville pour les raisons qu'ils ont évoqué, argumenté et pour lequel vous avez reçu une pétition largement soutenue par des Septémois du centre-ville, ville et des quartiers environnants. Ainsi, ces Septémois vous demandent aujourd'hui, votre position quant à la suite de ce projet ? »

**Madame Celton :** « je vais donc vous répondre (cf. texte de l'intervention)

*Dans une Lettre du Maire distribuée à la population en novembre dernier, André Molino a fait le point sur l'offre de santé au sein de notre commune.*

*Après avoir posé un diagnostic, soit dit en passant comparable à l'échelle nationale, sur les besoins en matière d'accès aux médecins généralistes, deux propositions des plus concrètes ont été détaillées. Elles font partie d'une stratégie d'ensemble que nous déployons progressivement, en complément d'actions menées en lien avec nos partenaires, en particulier la CPTS, l'ARS, l'AP-HM, la métropole, l'Etat et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.*

*Dans le quartier de la Basse-Bédoule, la Ville a acheté, au fur et à mesure de leur vente, les locaux devenus vacants, afin de préserver l'avenir. Vous le savez, il n'y a pas de projet sans foncier ni immobilier. Cette opération, dont le montage est en cours, va permettre la réalisation d'un centre médical privé de type 7/7, avec un espace dédié mère-enfant, s'appuyant en partie sur ce qui existe déjà et faisant toute leur place aux professionnels y exerçant, notamment les deux sage-femmes et le pharmacien...*

*Nous avons demandé l'accompagnement des services de l'Etat, de la Métropole et de l'ARS pour aller au bout de ce projet.*

*À Septèmes-centre, la Commune a acquis le bâtiment agricole désaffecté, ancienne laiterie, situé entre la traverse du cinéma et le parking du vallon du Maire. Nous avons déjà commencé à travailler pour restaurer et rebâtir en partie ces locaux qui permettront d'ouvrir une maison de santé regroupant trois généralistes et autant de paramédicaux. Nous avons sollicité l'aide de l'AP-HM pour ce projet qui devrait être financé à 50% par le Conseil départemental et à 50% par la Commune, dans des locaux qui sont déjà sa propriété, et dont le fonctionnement ne pèsera pas sur son budget. C'est précisément cette opération qui fait l'objet de la pétition.*

*Ses signataires, qui refusent catégoriquement ce projet, sont en droit de s'interroger sur le choix qui fut le nôtre quant à l'implantation de ce futur lieu structurant à Septèmes-centre. Bien-sûr, au fil du temps, plusieurs hypothèses furent envisagées.*

*Mais c'est cette localité qui s'est imposée comme étant le meilleur choix, eu égard à sa centralité, à son accessibilité et à l'offre de stationnement gratuit à proximité. Il faudrait rajouter à la temporalité, puisqu'un projet situé dans la friche Duclos, si tant est que ce soit pertinent, ne serait opérationnel qu'en 2030 au plus tôt.*

*À ce propos, pour rassurer celles et ceux qui ont apposé leur signature, riverains immédiats ou non, en aucun cas il n'est prévu la construction d'un parking à étages sur l'emprise de l'actuel parking du Vallon du Maire.*

*Nous avions déjà vu que vous aviez écrit cela dans une tribune d'un précédent SeptéMois. Devant une telle fausse nouvelle, nous avons fait le choix de ne pas réagir. Au passage, la pétition s'inspire de votre tribune lui assurant ainsi une filiation. Imprudemment, elle propage donc la fausse nouvelle dont vous êtes l'auteur.*

*En revanche, le Maire André Molino a eu l'occasion de l'annoncer publiquement, le parking du Vallon du Maire fera bel et bien l'objet d'une extension par la Métropole.*

*Aussi, dans le cadre d'un autre de nos grands projets, celui de la réhabilitation de la friche industrielle Duclos en un écoquartier, l'édification d'un parking dit "silo" est envisagée à flanc de falaise à l'horizon 2030. De même qu'à terme, un parking d'entrée de centre-ville, sans étage je le précise, est également planifié au Sud de la Traverse de la Resclave.*

*Pour revenir à ce qui concerne le bâti de cette maison de santé, son périmètre ne sera pas élargi. De toute évidence, il respectera à la fois les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en termes de hauteur (un seul étage sur rez-de-chaussée) et du Plan de Prévention des Risques Inondation.*

*Comme tout un chacun, la Ville se doit d'être exemplaire en matière de respect des normes et procédures en vigueur. Et elle l'est.*

*Il va de soi que l'accès à cette maison de santé sera rendu possible à la totalité de la population septémoise. Ce sera également le cas pour le centre 7/7 dans les locaux du centre médical de la Basse-Bédoule. C'est une autre évidence. Qui mérite néanmoins d'être précisée au regard des potentiels "énormes problèmes" cités dans la pétition.*

*Quant aux nuisances sonores, ne s'agissant pas d'un espace dédié à des services d'urgence, il n'y en aura pas plus qu'aujourd'hui. Surtout si l'on prend en considération les possibilités nouvelles de stationnement dans une même temporalité.*

*C'est pour l'ensemble de ces raisons que la Ville a positionné le projet du centre-ville sur ce foncier dont elle est propriétaire.*

*Ce n'est pas le cas, comme déjà dit, pour le futur quartier de la friche dans lequel la Ville ne dispose d'aucun foncier et dont la réalisation ne présente pas la même temporalité.*

*Enfin, le texte de la pétition se conclut par des propos discriminants. Nous avons interrogé notre conseil juridique, ce qui nous permet de vous informer que ces propos sont susceptibles de tomber sous le coup de la loi Gayssot, avec un risque pénal.*

*Au passage, je vous rappelle que nous vivons en République et que le droit à la santé a valeur constitutionnelle pour tous.*

*Pour conclure, comme vous avez pu le constater avec la convention votée ce soir, nous comptons poursuivre le travail engagé avec les professionnels de santé et l'ensemble de nos partenaires et nous ne remettrons pas en cause le choix du lieu afin de nous donner toutes les chances de réaliser une maison de santé à Septèmes. »*

**Monsieur Magro :** « la lettre recommandée avec accusé de réception, c'est moi qui l'ai reçue à mon nom propre. C'est peut-être parce que la lettre du maire me désigne comme référent du projet ?

Je vous avoue que le médecin généraliste qui a exercé pendant 35 ans, a été sidéré par votre fausse information de parking à étage, puis par votre implication pour lutter contre une maison de santé, alors même que nous avons un problème sérieux d'accès aux soins. C'est invraisemblable. »

**Monsieur Reynaud** : « vous n'avez lu que mon nom au bas du septéMois et vous en avez déduit que c'était moi qui avais tout écrit mais vous n'avez pas lu toute ma tribune. Les administrés ne s'opposent pas à la maison médicale mais seulement au lieu d'implantation. Je n'ai fait que le relais. Je pose juste une question orale pour que les Septémois dans la salle puisse entendre. »

**Madame Celton** : « je ne vous ai pas vu lors de la concertation. »

**Monsieur Reynaud** : « il y a différentes manifestations où je ne suis pas non plus car étant un élu de l'opposition, je ne suis jamais invité. Et j'ai aussi des contraintes professionnelles. »

**Madame Celton** : « c'est un travail collaboratif de tous les jours avec en premier lieu les partenaires de santé, la Métropole, le Département, l'ARS, l'Etat notamment pour le centre médical de type 7/7 qui se trouvera dans le quartier prioritaire de la ville (QPV) de la Gavotte Peyret et enfin les administrés. »

**Monsieur Martinez** : « je trouve votre intervention à contre-courant de la réalité du territoire français. On trouve une solution sur du foncier communal pour limiter les coûts, faciliter l'accès... Il s'agit de sujets dont on discute régulièrement en conseil municipal. Le problème c'est que bien souvent votre place est vide. Tout comme celles des deux autres membres de l'opposition. La réalité du terrain c'est que vous n'êtes pas présent. Vous venez faire une leçon de démocratie mais vous ne participez pas alors que vous avez été élu. »

**Monsieur Magro** : « vous dites que ce n'est pas vous qui avez écrit cette pétition mais elle est inspirée de votre tribune parue fin février, avec cet énorme mensonge sur le parking à étage... Et la plupart des signataires ne l'ont pas lu entièrement. »

**Madame Challies-Sanchez** : « Monsieur Reynaud, j'ai une question pour vous. De ce que j'entends, vous dites que vous vous êtes contenté de signer la tribune publiée dans le SeptéMois. Vous vous insurguez contre qui ? Vous ne voulez pas de centres médicaux à Septèmes ? Donc, quel est votre problème ? Par ailleurs, toute l'équipe municipale a été conviée en novembre -- décembre pour effectuer du porte-à-porte afin d'expliquer aux administrés, la situation que nous traversons avec les départs des médecins de la commune et le projet de créer une maison de santé en centre-ville notamment. Vous étiez où à ce moment-là ?

**Madame Ferrandi** : « vous dites que vous n'êtes jamais invité dans les commissions mais dès votre élection, Monsieur le Maire vous a proposé de participer à toutes les commissions mais vous ne venez jamais. »

**Monsieur Reynaud** : « Monsieur le Maire a décidé de m'affecter dans certaines commissions, sans me le demander. »

**Madame Celton** : « pour rappel, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la désignation des conseillers municipaux doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus municipaux. Mais Monsieur le Maire a ensuite invité tous les élu.e.s à assister également à toutes les commissions où ils n'étaient pas désignés. En ce qui vous concerne, vous avez été appelé à siéger au sein de notre assemblée à la suite de la démission de Madame Martine Carmona-Fornerone. Vous l'avez donc remplacée dans les commissions au sein desquelles elle siégeait. »

**Monsieur Reynaud** : « je rebondis sur les propos de Monsieur Martinez. Il existe ici des élus qui touchent des indemnités et moi non. Où se trouve Madame Olivéro ? Ensuite, lorsque j'écris dans le SeptéMois, je demande aux administrés qui m'interpellent, ce qu'ils veulent. »

**Madame Celton** : « le conseil municipal est un espace de travail, pas une tribune. Je vous demande donc de vous adresser à nous et pas aux personnes présentes dans le public. Concernant les indemnités, tous les élus qui en perçoivent ont une délégation. Vous n'avez pas de délégation donc pas d'indemnités. »

**Madame Hammouche** : « dire que vous travaillez est une excuse minable car je travaille moi aussi et j'ai une des plus lourdes délégations à gérer puisqu'il s'agit de celle liée à l'enseignement public et à la restauration. Donc si le motif de vos absences récurrentes est votre travail, alors ne soyez pas élu. »

**Madame Celton** : « je reviens sur votre question concernant Madame Olivéro. Quelle indécence alors même que vous ne connaissez pas sa situation. Elle est en longue maladie et je vous invite à la respecter. »

**Monsieur Magro** : « c'est d'autant plus inacceptable que c'est elle qui m'a prévenu que cette pétition existait. Sans parler du fait qu'elle a plus travaillé durant toute la période où elle était valide, que vous depuis que vous êtes élu. Vous avez instrumentalisé un petit noyau de personnes qui pourtant ont besoin de cette maison de santé, signant ainsi contre leur propre intérêt. En fait, j'ai honte pour vous. »

**Madame Celton** : « Monsieur Reynaud, vous avez eu votre réponse. Je lève la séance. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.**

